

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 31 MARS 2022 à 20h00

Etaient présents : MM., BAISSAC Yves, BEAUDET Malika, BELKADI Olivianne, CAVALIÉ Sylvain, CIPIERE Laura, DOREMUS Gérard, JAMMES Francis, LUCOTTE Laurence, MAGNÉ Gérard, PAGES Sonia, WIDENMANN Bruno

Absents :

Secrétaire : Francis JAMMES

➤ **Adoption du compte rendu de la dernière réunion.**

Le compte rendu de la réunion du 31 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

➤ **Vote du compte administratif complet - espedaillac**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Olivianne BELKADI délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		226 587.58		37 083.29		263 670.87
Opérations de l'exercice	141 615.04	184 930.10	78 290.29	26 273.45	219 905.33	211 203.55
TOTAUX	141 615.04	411 517.68	78 290.29	63 356.74	219 905.33	474 874.42
Résultat de clôture		269 902.64	14 933.55			254 969.09
				Restes à réaliser	5 700.00	
				Besoin/excédent de financement Total		249 269.09
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		27 860.71

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

20 633.55	au compte 1068 (recette d'investissement)
249 269.09	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

➤ **Vote du compte administratif complet - lotiss espedaillac**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Olivianne BELKADI délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		25 770.76				25 770.76
Opérations de l'exercice	6 690.00				6 690.00	
TOTAUX	6 690.00	25 770.76			6 690.00	25 770.76
Résultat de clôture		19 080.76				19 080.76
					Restes à réaliser	
					Besoin/excédent de financement Total	19 080.76
					Pour mémoire : virement à la section d'investissement	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
19 080.76	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

➤ **Fiscalité 2022 - Vote des taux**

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases d'imposition servant au calcul des taxes directes locales,

Considérant les recettes attendues pour l'année 2022 et l'excédent antérieur reporté,

Considérant l'évolution des bases d'imposition et le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat, les prévisions de la Communauté de Communes du Grand Figeac en matière de fiscalité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux suivants pour l'année 2022 :

Foncier Bâti	36.87 %
Foncier Non Bâti	127.59 %

➤ **Vote du budget primitif - espedaillac**

Après avoir pris connaissance du projet de budget pour l'exercice 2022, présenté par le Maire, le Conseil Municipal approuve celui-ci à l'unanimité, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

SECTION de FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	429 467.89	180 198
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT		/
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		249 269.09
TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	429 467.89	429 467.09

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	360 182	380 815.55
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	5 700	/
SOLDE D'EXECUTION de LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	14 933.55	/
TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	380 815.55	380 815.55

TOTAL

TOTAL du BUDGET	810 283.44	810 283.44
------------------------	-------------------	-------------------

➤ **Vote du budget primitif – Lotissement**

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2022 du Lotissement *Le Pouzarnel*.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve celui-ci à l'unanimité, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

SECTION de FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	38 171.52	19 090.76
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	/	19 080.76
TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	38 171.52	38 171.52

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	19 085.76	19 085.76
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
SOLDE D'EXECUTION de LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	/	/
TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	19 085.76	19 085.76

TOTAL		
TOTAL du BUDGET	57 257.28	57 257.28

➤ **Modification du montant de l'attribution de compensation du Grand Figeac**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C)

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 28 septembre 2021

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand-Figeac en date du 25 janvier 2022

APPROUVE la modification du montant de l'Attribution de Compensation de la Commune d'Espédaillac

ACCEPTE le montant de l'Attribution de Compensation de la Commune d'Espédaillac pour 2022, pour un montant total de 33 782 €

➤ **Travaux salle polyvalente Aménagement espace co-working**

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace Tiers-lieux et co-working envisagé dans la salle polyvalente, le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les devis concernant la partie équipement et fonctionnement

- Bureau Vallée : 6 880 € HT,
- IKEA : 1 171 € HT
- Maîtrise d'oeuvre à 9% : 576 €
- Frais de fonctionnement (voir annexe)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, valide ces devis et décide de solliciter une subvention de 15 000 € auprès de la Région, afin de pouvoir mener à bien ce projet.

➤ **Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe**

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avancement de la secrétaire de Mairie au grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe il convient de créer ce poste à compter du 01/04/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Vu le Code général de la fonction publique

Vu le tableau des emplois,

Décide :

- d'adopter à l'unanimité la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

➤ **Informations et Questions diverses**

➤ **Demandes subventions voyage scolaire Assier**

Un voyage scolaire sur le thème du sport et de la nature est organisé sur 3 jours par l'école élémentaire d'Assier. Un élève d'Espédaillac étant concerné ils sollicitent une subvention de la commune. Avis favorable du conseil municipal de donner une participation de 25 €.